

Le Code du travail et le Code de l'environnement imposent des mesures concrètes en matière de prévention incendie. Ces mesures, associées à une analyse de risques propre à chaque établissement, doivent permettre de déployer une stratégie de mise en sécurité incendie des établissements.

ORGANISER LA MISE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE VOS ÉTABLISSEMENTS

- INC05

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et ICPE)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Être sensibilisé au risque incendie et aux moyens de prévention
- Connaître les fondamentaux de la réglementation incendie et les principales obligations en découlant
- Organiser la gestion de la sécurité incendie
- Appréhender les systèmes d'alarme et les systèmes de sécurité incendie

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
Les responsables sécurité ou HSE
Les animateurs prévention
Les services techniques publics ou privés
Les chefs d'établissements

DURÉE : 2 journées de formation

LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

Théorie du feu et vocabulaire
Les modes de propagation
Le comportement au feu

LA PRÉVENTION ET L'ANALYSE DE RISQUES

La prévention des incendies
Les principaux acteurs de la prévention incendie
La réglementation incendie (Code du travail et Code de l'environnement)
L'analyse de risques
Les obligations de formation

LA MISE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Le schéma directeur de mise en sécurité incendie
Organiser la gestion de la sécurité incendie des établissements
Inclure la sécurité dans les travaux d'aménagement ou de réfection
Les systèmes d'alarme et les systèmes de sécurité incendie

ÉTUDE DE CAS

Étude de cas concrète portant sur la mise en sécurité incendie d'un établissement recevant des travailleurs

TARIF

950 € HT les deux journées (1)

(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners